

SEANCE DU 26 septembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
GUINDT Philippe
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline
VIEIRA Christophe

WALLERICH Alain
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël

donne pouvoir à M.Philippe GAILLOT

BRUN Jérôme

donne pouvoir à M.Philippe GUINDT

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien

REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 663 Nomination d'un correspondant incendie et secours

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant la nécessité de désigner un adjoint au Maire ou un conseiller municipal en tant que correspondant incendie et secours chargé des questions de sécurité civile ;

M. Jérôme BRUN est désigné correspondant incendie et secours de la collectivité.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieur contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 26 septembre 2022

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la désignation de M. Jérôme BRUN en tant que correspondant incendie et secours de la collectivité ;
- Donne pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 septembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/09/22

Le Maire,

